



Assemblée générale

Distr. générale
14 novembre 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session
Point 162 de l'ordre du jour
**Financement de la Mission de supervision
des Nations Unies en République arabe syrienne**

Exécution du budget de la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. Exécution du mandat	5
A. Mise en œuvre du mandat	5
B. Activités d'appui de la Mission	7
C. Coopération avec les missions de la région	7
III. Exécution du budget	8
IV. Analyse des dépenses	9
V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	11



Résumé

Par sa résolution 2043 (2012), le Conseil de sécurité a créé la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne (MISNUS) en lui donnant pour mandat de contrôler le respect par toutes les parties de la cessation de la violence armée sous toutes ses formes, et de surveiller et d'appuyer l'application intégrale de la proposition en six points de l'Envoyé spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes en Syrie. Par sa résolution 2059 (2012), le Conseil a prorogé le mandat de la MISNUS pour une dernière période de 30 jours, jusqu'au 19 août 2012; la Mission est ensuite entrée en phase de liquidation.

Faisant suite à la demande du Contrôleur en date du 12 septembre 2012, le 16 octobre 2012, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a consenti à proroger de trois mois, jusqu'au 19 novembre 2012, la période de validité de l'autorisation initiale d'engagement de dépenses pour permettre à la Mission de mener à bien ses opérations de liquidation. Le Comité consultatif a également consenti à porter le montant de l'engagement de dépenses initialement autorisé pour l'exercice 2012/13 de 5 936 900 dollars à 8 227 100 dollars, ce qui représente une augmentation de 2 290 200 dollars.

Le montant total des dépenses de la MISNUS pour la période allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 s'est élevé à 6 530 100 dollars. Il a permis de financer le déploiement d'une moyenne de 76 observateurs militaires, 6 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 36 fonctionnaires recrutés sur le plan national. Les dépenses opérationnelles concernaient principalement les frais de voyage de fonctionnaires recrutés sur le plan international qui ont été affectés temporairement à la Mission pour en satisfaire les besoins essentiels.

Exécution du budget

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013.)

Catégorie	Autorisation d'engagement de dépenses	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	2 424,4	1 262,9	1 161,5	47,9
Personnel civil	2 056,9	2 052,1	277,8	11,9
Dépenses opérationnelles	3 745,8	3 215,1	257,7	7,4
Montant brut	8 227,1	6 530,1	1 697,0	20,6
Recettes provenant des contributions du personnel	235,3	162,4	72,9	31,0
Montant net	7 991,8	6 367,7	1 624,1	20,3
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—
Total	8 227,1	6 530,1	1 697,0	20,6

Ressources humaines : exécution du budget

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé^a</i>	<i>Effectif réel (moyenne)^b</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)^b</i>
Observateurs militaires	300	76	74,7
Postes de temporaire			
Personnel recruté sur le plan international	116	6	94,8
Administrateurs recrutés sur le plan national	2	–	100,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	110	36	67,3

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé.

^b Compte tenu de l'effectif moyen des observateurs militaires entre le 1^{er} juillet et le 31 août 2012 et des fonctionnaires recrutés sur les plans international et national entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 2012.

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont présentées au chapitre V du présent rapport.

I. Introduction

1. Par sa résolution [2043 \(2012\)](#), le Conseil de sécurité a créé la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne (MISNUS) pour une période initiale de 90 jours. Elle lui a donné pour mandat de contrôler le respect par toutes les parties de la cessation de la violence armée sous toutes ses formes, et de surveiller et d'appuyer l'application intégrale de la proposition en six points de l'Envoyé spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes en Syrie.

2. Faisant suite à une demande du Contrôleur, dans une lettre datée du 30 avril 2012, le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a informé le Secrétaire général que le Comité consultatif avait donné son assentiment à la souscription d'engagements de dépenses d'un montant maximum de 2 653 900 dollars en valeur brute (2 578 700 dollars en valeur nette) destinés à couvrir les frais de premier établissement et les frais essentiels de la Mission pour la période allant du 1^{er} au 20 juillet 2012.

3. Par sa résolution [2059 \(2012\)](#), le Conseil de sécurité a ensuite prorogé le mandat de la MISNUS pour une dernière période de 30 jours, jusqu'au 19 août 2012. Dans une lettre en date du 27 juillet 2012, le Président du Comité consultatif a informé le Secrétaire général que le Comité avait donné son assentiment à la souscription d'engagements de dépenses supplémentaires d'un montant maximum de 3 283 000 dollars en valeur brute (3 252 900 dollars en valeur nette) destiné à couvrir les besoins de la Mission jusqu'au 19 août 2012.

4. Dans la lettre qu'il a adressée au Président du Conseil de sécurité le 10 août 2012 ([S/2012/618](#)), le Secrétaire général a noté que la cessation de l'usage des armes lourdes ainsi qu'une réduction du niveau de violence par toutes les parties susceptible de permettre à la Mission de s'acquitter de son mandat ne s'étaient pas matérialisées. Malgré des réductions temporaires et localisées du recours aux armes lourdes et du niveau de violence, le conflit s'est intensifié dans d'autres régions. En conséquence, la Mission n'a pas été en mesure d'exercer ses fonctions clés qui consistent à observer la cessation de la violence, comme indiqué dans la résolution [2059 \(2012\)](#). Comme le mandat de la Mission n'a pas été prorogé au-delà du 19 août 2012, celle-ci a débuté sa phase de liquidation.

5. Dans une lettre datée du 12 septembre 2012, le Contrôleur a informé le Comité consultatif que la liquidation de la Mission devait se poursuivre pendant trois mois au maximum, du 20 août au 19 novembre 2012. Le Contrôleur a donc demandé l'assentiment du Comité consultatif pour proroger la validité de l'autorisation d'engagement de dépenses concernant la MISNUS pour une période additionnelle de trois mois, du 20 août au 19 novembre 2012, et réviser ladite autorisation pour l'exercice 2012/13 en portant le montant à 8 227 100 dollars, soit 2 290 200 dollars de plus que le montant initial de 5 936 900 dollars. Dans une lettre du 16 octobre 2012, le Président du Comité consultatif a informé le Secrétaire général que le Comité avait accédé aux demandes du Contrôleur.

II. Exécution du mandat

A. Mise en œuvre du mandat

6. Durant la période considérée, comme en témoignent l'intensification et la poursuite des opérations militaires dans de nombreuses régions du pays, les parties n'ont guère montré d'empressement à donner suite à la proposition en six points de l'Envoyé spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes en Syrie. Les efforts déployés pour donner suite à cette proposition en six points en dégagant un consensus international sur la recherche ultérieure d'une solution politique lors de la réunion du Groupe d'action pour la Syrie tenue le 30 juin 2012 ont été sans lendemain. À la suite de l'assassinat de hauts responsables de la sécurité le 18 juillet 2012 et de l'offensive des groupes d'opposition armés à Damas, des quartiers de la capitale ont été le théâtre de violents combats pour la première fois depuis le début de la crise.

7. Les forces d'opposition ont intensifié les opérations militaires et les attaques pour élargir leurs zones d'influence, perturber les infrastructures essentielles et harceler les forces gouvernementales. Le Gouvernement a quant à lui lancé une vaste action concertée pour reprendre les centres urbains contrôlés par l'opposition en faisant intervenir des hélicoptères, des unités blindées, ainsi que des unités d'artillerie et d'infanterie, appuyées par des milices.

8. Les opérations de la Mission ont ensuite suivi deux grands axes. Premièrement, la Mission s'est employée à contrôler l'incidence de la violence sur les civils, notamment en se rendant régulièrement dans des établissements de soins et d'enseignement pour évaluer l'accès aux services médicaux et le nombre de civils déplacés en raison des combats. La Mission a fait rapport sur les refus de laisser la population accéder aux soins, la présence de forces militaires dans les établissements de soins et les alentours et la sécurité des membres du corps médical. Des directives ont été données aux bases d'opérations à cette fin et la Mission s'est tenue en contact avec les organismes humanitaires de l'ONU et le Croissant-Rouge arabe syrien pour que toutes les informations voulues soient communiquées aux acteurs concernés.

9. Le second axe des activités de la Mission a consisté à organiser le regroupement des bases d'opérations et à les réunir dans quatre sites (Alep, Homs, Deir Ez-Zor et Damas) au lieu de neuf. Pour couvrir le même périmètre avec un nombre de bases plus limité, la Mission a organisé des patrouilles sur de longues distances pendant plusieurs jours. La première patrouille longues distances, qui a duré du 9 au 12 juillet 2012, a bivouaqué au moins une nuit dans une ville contrôlée par l'opposition. Le regroupement des bases d'opérations s'est achevé le 17 juillet 2012. Le niveau des violences est demeuré élevé pendant cette période, puisque les groupes d'opposition armés ont conduit de vastes offensives à Damas et Alep, auxquelles les forces armées gouvernementales ont riposté par l'usage continu d'armes lourdes, notamment lors d'attaques aériennes.

10. Au cours de son dernier mois d'activité, la Mission a réorienté ses efforts conformément à la résolution 2059 (2012), en les axant sur les trois objectifs suivants : a) rendre compte de sa capacité globale à s'acquitter de son mandat; b) observer les niveaux de violence armée et en rendre compte; c) observer l'usage d'armes lourdes et en rendre compte. Une observation fixe a été mise en place dans

les quatre bases d'opérations et les patrouilles ont été multipliées quand les conditions de sécurité le permettaient. Des observateurs militaires de la Mission ont été pris sous le feu d'armes légères à plusieurs reprises alors qu'ils traversaient des zones revendiquées par les parties ou contrôlées par des groupes d'opposition armés ou qu'ils se trouvaient à proximité.

11. Entre le 21 et le 23 juillet 2012, après le regroupement des bases d'opérations, le nombre d'observateurs militaires a été ramené de 300 à 150. La Mission a continué de collaborer avec les parties afin de négocier des trêves temporaires à Deir Ez-Zor, ainsi qu'à Homs et dans les environs. Elle a obtenu de pouvoir effectuer plusieurs visites à la prison de Homs, où elle a interrogé plusieurs détenus en attente de jugement soupçonnés d'avoir pris part à des activités politiques. La Mission a également collaboré avec le Gouvernement et l'opposition pour recueillir les vues des acteurs concernés à propos des perspectives de dialogue; elle a notamment consulté le Ministre de la réconciliation nationale et le responsable de la concertation nationale désigné par le Gouvernement, ainsi que la direction autoproclamée de l'Armée syrienne libre de la République arabe syrienne à Rastane. Elle s'est en outre rendue en Turquie avec le Bureau de l'Envoyé spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes en Syrie pour y rencontrer des membres de l'opposition politique et de l'opposition armée.

12. L'aggravation de la violence dans le pays a continué de gêner la Mission dans l'accomplissement de son mandat. Les bombardements, les attaques aériennes et les affrontements entre forces gouvernementales et opposition armée se sont intensifiés en juillet 2012 dans quasiment tous les centres urbains, hormis peut-être à Homs, où les observateurs militaires ont noté un ralentissement des bombardements. Les opérations militaires que les deux parties ont menées en août 2012, pendant le mois du Ramadan, ont essentiellement visé la ville d'Alep. D'après les groupes d'opposition armés, plus de 3 000 rebelles auraient convergé sur Alep pour tenter de prendre le contrôle de cette ville qui revêt une importance stratégique, tandis que le Gouvernement massait troupes et matériel dans le centre-ville. Lors de ses réunions avec la Mission, le Gouvernement a affirmé qu'il entamerait une concertation politique lorsqu'il aurait repris le contrôle d'Alep. Cependant, les combats ont continué de gagner en intensité tout au long du mois d'août 2012, tandis que les forces gouvernementales poursuivaient leurs attaques aériennes contre les places fortes de l'opposition dans le sud-ouest et le nord de la ville.

13. Compte tenu de la flambée des violences à la base d'opérations d'Alep et dans les environs, le personnel de la Mission a été temporairement réinstallé à Damas le 5 août 2012. La Mission a continué de s'employer à contrôler la présence et les activités des forces gouvernementales et d'opposition le long des principaux axes stratégiques d'Alep, de Homs et de Deir Ez-Zor et des environs et d'en rendre compte, mais, à la mi-août 2012, toutes les bases d'opérations avaient été fermées. La survenue de plusieurs explosions de faible ampleur à Damas et dans les environs, notamment le 15 août 2012 derrière le siège de la Mission, à l'hôtel Dama Rose, ont conduit à douter davantage de la stabilité future de Damas. Le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Secrétariat sur la mise en œuvre du mandat de la Mission en application de sa résolution [2059 \(2012\)](#). En l'absence d'autres débats ou de nouvelle résolution à propos de l'avenir de la Mission, celle-ci a mis un terme à ses opérations le 19 août 2012 à minuit. À compter de cette date, elle s'est activement employée à mener à bien les activités liées à sa liquidation, qui se sont poursuivies pour la plupart jusqu'à la fin du mois d'octobre 2012.

B. Activités d'appui de la Mission

14. Pour effectuer le regroupement requis des bases d'opérations, la composante appui de la Mission s'est employée à fermer cinq bases pour le 22 juillet 2012, puis à ramener le nombre d'observateurs militaires de 300 à 150 pour le début du mois d'août 2012. En outre, à la mi-août 2012, il a été décidé de fermer les bases d'opérations de Homs, Deir Ez-Zor et Alep. La Mission a mis fin aux activités de la base d'opérations de Rif-Damas le 19 août; elle a rapatrié les 150 observateurs militaires restants entre le 20 et le 24 août et le Chef de la Mission est parti le lendemain.

15. Au 30 septembre 2012, les effectifs de la Mission comptaient 54 fonctionnaires, dont 27 recrutés sur le plan international et 27 sur le plan national. Deux observateurs militaires restés sur place avaient été transférés au Bureau du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie.

16. La Mission a prêté appui au Bureau de l'Envoyé spécial conjoint après son ouverture à Damas en mettant des locaux et du matériel de bureau à sa disposition et en lui fournissant les services administratifs, logistiques et de sécurité nécessaires jusqu'à sa liquidation complète. Le 15 novembre 2013, tous les membres du personnel de la Mission avaient été affectés au Bureau de l'Envoyé spécial conjoint, avaient quitté la Mission ou étaient rentrés dans leur lieu d'affectation d'origine.

17. Au cours de la phase de liquidation, la Mission s'est employée à liquider ses avoirs. Elle a pu liquider près de 700 articles non consommables, dont elle a transféré quelque 40 % au Bureau du Représentant spécial conjoint. Ses autres biens et son stock d'articles consommables ont été transférés soit aux missions de maintien de la paix de la région soit à la réserve de matériel de l'ONU.

18. Les dépenses de l'exercice 2012/13, d'un montant total de 6 530 100 dollars, sont essentiellement imputables au rapatriement des observateurs militaires et du personnel civil temporaire. Début septembre 2012, seul le personnel d'appui de la Mission indispensable à l'exécution des activités de liquidation était encore sur place. Les dépenses au titre des voyages sont en grande partie imputables au déploiement de fonctionnaires recrutés sur le plan international qui ont été affectés temporairement à la Mission pour en satisfaire les besoins essentiels. Toutefois, compte tenu des problèmes de sécurité, les déplacements à l'intérieur de la zone de la Mission ont été limités. Par ailleurs, les véhicules de la Mission qui ont été endommagés à la suite d'incidents liés à ces problèmes de sécurité ont dû faire l'objet de réparations importantes et coûteuses. La diminution des dépenses au titre des installations et infrastructures résulte de la diminution du nombre de bases d'opérations au cours de la période considérée.

C. Coopération avec les missions de la région

19. Les postes d'appui nécessaires à la Mission ont été pourvus conformément à la Stratégie globale d'appui aux missions par l'affectation temporaire de membres du personnel des missions voisines, un appui administratif étant fourni par les ressources existantes des missions régionales. Pour réaliser des gains d'efficacité et réduire l'empreinte du déploiement en République arabe syrienne, il a été pleinement tiré parti des capacités d'appui logistique du Centre de services mondial

de Brindisi (Italie), de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement pendant toute la durée de la Mission.

20. La Mission a poursuivi sa collaboration fructueuse avec l'équipe de pays des Nations Unies en République arabe syrienne et d'autres entités des Nations Unies présentes dans la région. Dans le cadre de la liquidation de la Mission, 40 % de ses articles non consommables ont été transférés au Bureau du Représentant spécial conjoint. Le reste de ses avoirs ont été répartis entre la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (31 véhicules blindés), l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (13 véhicules blindés) et la réserve de matériel de l'ONU (essentiellement 109 véhicules non blindés et 159 éléments de matériel de transmission). En outre, 21 véhicules blindés ont été temporairement prêtés pour une période de trois mois au Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat en République arabe syrienne pour y être exceptionnellement mis à la disposition de tous les membres de l'équipe de pays des Nations Unies, afin de permettre aux membres du personnel des organismes, fonds et programmes des Nations Unies de continuer à s'acquitter de leurs tâches malgré une grave détérioration des conditions de sécurité, en attendant l'exécution de leurs propres procédures d'achat.

III. Exécution du budget

Dépenses pour la période allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses</i>
Militaires et personnel de police	
Observateurs militaires	1 262,9
Contingents	–
Police des Nations Unies	–
Unités de police constituées	–
Total partiel	1 262,9
Personnel civil	
Personnel recruté sur le plan international	180,8
Personnel recruté sur le plan national	133,4
Volontaires des Nations Unies	–
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 737,9
Total partiel	2 052,1
Dépenses opérationnelles	
Personnel fourni par des gouvernements	–
Observateurs électoraux civils	–
Consultants	–
Voyages	1 774,7

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses</i>
Installations et infrastructures	331,5
Transports terrestres	344,4
Transports aériens	–
Transports maritimes ou fluviaux	–
Communications	167,1
Informatique	156,2
Santé	6,7
Matériel spécial	–
Fournitures, services et matériel divers	434,5
Projets à effet rapide	–
Total partiel	3 215,1
Total brut	6 530,1
Recettes provenant des contributions du personnel	162,4
Total net	6 367,7
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–
Total	6 530,1

IV. Analyse des dépenses¹

	<i>Dépenses</i>
Observateurs militaires	1 262,9

21. Des dépenses d'un montant de 1 262 900 dollars ont été engagées, principalement au titre des indemnités de subsistance et des voyages du personnel de la Mission, ainsi que des frais connexes en vue du rapatriement échelonné de 277 observateurs militaires.

	<i>Dépenses</i>
Personnel recruté sur le plan international	180,8

22. Des dépenses, d'un montant de 180 800 dollars, au titre des traitements d'un fonctionnaire recruté sur le plan international et des frais connexes ont été inscrites par inadvertance dans cette rubrique budgétaire au lieu d'être comptabilisées dans celle du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

	<i>Dépenses</i>
Personnel recruté sur le plan national	133,4

¹ Les montants des dépenses sont exprimés en milliers de dollars des États-Unis.

23. Des dépenses, d'un montant de 133 400 dollars, au titre des indemnités pour charges de famille et des mesures visant à assurer la sécurité des logements du personnel temporaire recruté sur le plan national, ont été inscrites par inadvertance dans cette rubrique au lieu d'être comptabilisées dans celle du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

	<i>Dépenses</i>
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	<u>1 737,9</u>

24. Des dépenses d'un montant de 1 737 900 dollars ont été engagées au titre des traitements et des frais connexes pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2012 pour une moyenne de 6 membres du personnel temporaire recrutés sur le plan international et de 36 membres du personnel temporaire recrutés sur le plan national pour assurer des fonctions d'importance critique, notamment des activités opérationnelles, un appui et des tâches en rapport avec la sécurité.

	<i>Dépenses</i>
Voyages	<u>1 774,7</u>

25. Des dépenses d'un montant de 1 774 700 dollars ont été engagées au titre des frais de voyage et des indemnités journalières de subsistance de membres du personnel recrutés sur le plan international qui ont été affectés temporairement à la Mission pendant la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2012 pour y assurer des fonctions d'importance critique, notamment des activités opérationnelles, un appui et des tâches en rapport avec la sécurité.

	<i>Dépenses</i>
Installations et infrastructures	<u>331,5</u>

26. Des dépenses d'un montant de 331 500 dollars ont été engagées, principalement au titre des frais de location de bureaux à Damas et de l'achat de matériel de sécurité et de sûreté d'importance critique.

	<i>Dépenses</i>
Transports terrestres	<u>344,4</u>

27. Des dépenses d'un montant de 344 400 dollars ont été engagées, principalement au titre des frais de réparation et d'entretien de véhicules, notamment blindés, et de l'acquisition des pièces de rechange.

	<i>Dépenses</i>
Communications	<u>167,1</u>

28. Des dépenses d'un montant de 167 100 dollars ont été engagées, principalement au titre du coût des services commerciaux de communication, notamment de l'accès à Internet, ainsi que des services de téléphonie mobile et par

satellite et pour financer l'achat de matériel de communication essentiel, notamment de téléphones par satellite.

	<i>Dépenses</i>
Informatique	<u>156,2</u>

29. Des dépenses d'un montant de 156 200 dollars ont été engagées, principalement pour financer l'achat de télénumériseurs, de commutateurs réseau et des pièces de rechange correspondantes et pour couvrir le coût de services informatiques connexes.

	<i>Dépenses</i>
Santé	<u>6,7</u>

30. Des dépenses d'un montant de 6 700 dollars ont été engagées pour financer l'acquisition de fournitures médicales et les services médicaux utilisés par le personnel dans des centres médicaux extérieurs.

	<i>Dépenses</i>
Fournitures, services et matériel divers	<u>434,5</u>

31. Des dépenses d'un montant de 434 500 dollars ont été engagées, principalement pour financer les services de déminage fournis par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, notamment le déploiement d'experts techniques chargés de fournir un appui lors des analyses effectuées à la suite d'explosions, de donner des conseils techniques sur place à propos des risques d'explosion et des armes et de conduire des stages de formation sur l'identification des risques d'explosion et les engins explosifs improvisés.

V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

32. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la MISNUS portent sur les points suivants :

a) L'ouverture, pour la période allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013, d'un crédit de 6 530 100 dollars précédemment autorisé par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

b) La mise en recouvrement de l'intégralité du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus.